

**Métiers d'art :  
un amendement du Sénat sauve le Label EPV  
et ses 60 000 emplois**

Lors de l'examen du Projet de loi de finances (PLF) pour 2025, la sénatrice Annick Billon, Présidente du Groupe d'études Métiers d'art du Sénat, a porté et fait adopter un amendement afin de sauver le Label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV). Cet amendement, conservé par la commission mixte paritaire (CMP), entérine le budget du Label pour 2025.

**« Le label EPV est bien plus qu'un simple sigle : c'est une reconnaissance de l'excellence et du savoir-faire français. Il valorise plus de 1 000 entreprises et soutient plus de 60 000 emplois ! »,** rappelle Annick Billon.

L'année dernière, l'État avait alloué plus d'un million d'euros au fonctionnement du label et à son développement. Mais dans la copie du gouvernement pour 2025, ces crédits chutaient drastiquement à 200 000 euros, soit une réduction de 80 %. **« Il était pour moi impensable de tourner le dos à ces professionnels qui œuvrent au quotidien pour faire rayonner notre patrimoine artisanal »** indique la sénatrice.

Avec le soutien des parlementaires mobilisés, la commission mixte paritaire a finalement validé un budget de 1,5 million d'euros, correspondant aux engagements pris dans l'accord-cadre signé récemment entre l'État et le nouvel opérateur du label, SGS.

La sénatrice insiste sur l'importance de cette décision : **« en 2023, le gouvernement avait fixé l'objectif ambitieux de 2 500 entreprises labellisées EPV. Même en période de contraintes budgétaires, il est essentiel de ne pas trahir nos engagements envers ces artisans et entreprises d'exception ».**

Un soulagement pour les entreprises concernées, comme l'exprime Tristan De Witte, Président du Réseau Excellence EPV : **« nous remercions chaleureusement l'ensemble des sénateurs mobilisés. Grâce à eux, le Label EPV retrouve les moyens de poursuivre sa mission au service de l'excellence à la française ».**